

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

Vendredi 19 juin 2015 à 10h00

Communauté de Communes de Bernay et des Environs

### Etaient présents :

- Mesdames Valérie BRANLOT, Françoise CANU, Martine GOETHEYN, Marie-Françoise LARROQUELLE, Anne-Marie LECONTE et Nadia NADAUD.
- Messieurs Francis BEAUMESNIL, Valéry BEURIOT, Jean-Hugues BONAMY, Pierre CHAUVIN, Manuel CHOLEZ, Jean-Claude DANIEL, Frédéric DELAMARE, Marc DESCAMPS, Edmond DESHAYES, Pierre ESPALDET, Denis GUITTON, Gilbert LARCHER, Jean-Pierre LEROUX, Pascal MADELAINE, Hervé MAUREY, Jean-Noël MONTIER, Jean-Jacques PREVOST, Lionel PREVOST, Jean-Claude PROVOST, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT et Patrick THIBAUT-BELET.

### Etaient absents ou excusés :

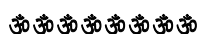
- Messieurs Patrick HAUTECHAUD, Pierre LEGROS, Joseph LEROOY et Madame Marie-Lyne RIVIERE.

### Etaient représentés :

- Messieurs Monsieur André ANTHIERENS, Hubert CAPPELLE, Jean-Pierre DELAPORTE, Michel MILLARD DE MONTRION, Marc MORIERE, Marc VAMPA, Patrick VERDAVOINE.

### Assistaient à la réunion :

- Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.
- Monsieur Alain CRETAIN, Responsable de la Trésorerie de Bernay.



Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne remercie l'ensemble des personnes présentes pour s'être rendues disponibles et pour débiter cette réunion, souhaite que l'assemblée procède à une minute de silence en hommage à Monsieur Hubert BENARD, représentant de l'Intercom du Pays Brionnais et récemment décédé.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur Manuel CHOLEZ, nouveau représentant élu de l'Intercom du Pays Brionnais.

Il souhaite également la bienvenue au nouveau Trésorier, Responsable de la Trésorerie de Bernay, Monsieur Alain CRETAIN.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne procède ensuite à l'appel et demande aux membres présents leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'annulation et le remplacement d'une délibération relatives aux délégations du Comité Syndical au Président du Pays Risle-Charentonne.

Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **1- Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 février 2015**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions, remarques, corrections à apporter aux procès-verbaux des deux réunions du Comité Syndical du 20 février 2015.

L'assemblée n'ayant pas de commentaires, Monsieur le Président procède au vote.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote* Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'adopter les procès-verbaux des deux réunions du Comité Syndical du 20 février 2015.*

### **2- Vote du compte de gestion – exercice 2014**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne laisse la parole à Monsieur Alain CRETAIN, Trésorier, Responsable de la Trésorerie de BERNAY, pour la présentation du compte de gestion 2014 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Alain CRETAIN présente le compte de gestion tel qu'il ressort du logiciel de gestion Helios de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte demande aux membres présents s'ils ont des commentaires à émettre sur le Compte de Gestion 2014.

Madame Martine GOETHEYN s'interroge sur le montant de 30 996.00 euros qui apparaît régulièrement dans le compte de gestion 2014 en tant qu'opérations d'ordre.

Monsieur ROUSSELIN explique qu'il s'agit d'écritures comptables et que ce montant concerne les coûts d'amortissement du véhicule de service, du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne et des subventions reçues.

L'assemblée n'ayant aucune autre remarque, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne propose de soumettre ce compte de gestion 2014 au vote de l'assemblée.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote* Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'approuver le compte de gestion 2014.*

### **3- Vote du compte administratif – exercice 2014**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne procède à la présentation du Compte Administratif 2014.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	195 715,47	G	202 336.63
	Section d'investissement	B	33 354.67	H	57 276.21
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	31 711.37
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	13 715.79
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			229 070.14		305 040.00
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		0.00		0.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	195 715.47	= G+I+K	234 048.00
	Section d'investissement	= B+D+F	33 354.67	= H+J+L	70 992.00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	229 070.14	= G+H+I+J+K+L	305 040.00

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN laisse ensuite la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierre ESPALDET, doyen d'âge de la séance.

Monsieur Pierre ESPALDET demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions, remarques concernant le Compte administratif présenté par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur le Président de séance fait procéder au vote du Compte administratif 2014 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote* Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'approuver le compte administratif 2014.*

#### 4- Affectation du résultat 2014

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne reprend la présidence de l'assemblée et suggère aux membres présents de procéder à l'affectation du résultat 2014.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote* Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2014 soit la somme de 38 332,53 € à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015*

#### **5- Indemnités de conseil du Receveur**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique que considérant que l'indemnité de conseil du receveur est allouée compte-tenu de la mission de conseil et d'assistance effectivement assurée par le receveur dans les domaines économiques, budgétaires et financiers, que l'indemnité de conseil est personnelle et acquise au Receveur, que Monsieur Alain CRETAINÉ venant de prendre la responsabilité de la Trésorerie de Bernay, il s'agit aujourd'hui de délibérer pour lui accorder ces indemnités de conseil.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne fait procéder au vote.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote*

<i>Pour : 36</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

*décident de verser à Monsieur Alain CRETAINÉ, Responsable de la Trésorerie de Bernay, une indemnité annuelle de Conseil, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et selon l'état qu'il présentera tous les ans au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne*

#### **6- Adoption de la maquette financière du projet de Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne (si finalisée)**

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN fait distribuer aux membres présents le projet de maquette financière du projet de Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique que le 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage du Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne constitué des représentants du Département de l'Eure et de la Région Haute-Normandie ainsi que des membres du Bureau du Pays Risle-Charentonne, s'est tenu le jeudi 05 février 2015.

A cette occasion, il s'est agi d'échanger autour du 4<sup>ème</sup> Contrat de Territoire pour le Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne rappelle que les trois précédents Contrats ont été signés pour les périodes 2000-2006, 2007-2010 et 2011-2013

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne poursuit en disant que pour réaliser ce projet de Contrat de Territoire 2014-2020, un « appel à projets » a été adressé par courrier à chaque Maire et à chaque Président de Communauté de Communes en date du 18 février 2014 pour une réponse au plus tard le 15 mars 2014 sur la base des priorités régionales et départementales.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne précise qu'un 1<sup>er</sup> comité technique du Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne s'est alors tenu le jeudi 03 juillet 2014 avec les Directeurs Généraux des Services et/ou leurs collaborateurs des Communautés de Communes du Pays, les Directeurs Généraux des Services des principales communes du Pays (Rugles, Brionne et Bernay), les Présidents/Directeurs des associations La Reine des Prés baignants et le 6000, porteurs potentiels de projets, la Directrice du Réseau Local de Promotion de la Santé du Pays Risle-Charentonne, Monsieur Yann MARCHAIS

du Département de l'Eure, Madame Marie-Pierre TARDIEU de la Région Haute-Normandie et Madame Camille MOREL du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne avant de conclure son propos dit que le projet de Contrat de Territoire 2014-2020 présente un coût de dépenses prévisionnelles de 53 millions d'euros H.T. mais pour un nombre d'actions restreint ce qui représente donc véritablement de grands projets structurants pour le territoire du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne conclut en disant qu'aujourd'hui, des négociations ont toujours lieu et qu'aucun arbitrage n'est tranché définitivement.

Monsieur Jean-Hugues BONAMY précise que la volonté de Monsieur le Président du Département de l'Eure est de finaliser très rapidement ces Contrats de Territoire et de les signer le plus tôt possible.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note que l'objectif est de présenter des projets réalistes et faisables pour les maîtres d'ouvrage qui les portent.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne dit qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de voter cette maquette mais uniquement de la présenter à l'assemblée car certains arbitrages ne sont pas encore pris.

Monsieur Jean-Jacques PREVOST demande si de nouveaux projets peuvent encore intégrer ce Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Yves RUEL de l'Intercom du Pays Brionnais demande comment les projets ont été attribués pour chaque collectivité du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'il s'agit d'un appel à projets aux collectivités du Pays Risle-Charentonne et que tous les projets proposés ont été inscrits dans le projet de Contrat de Territoire. Ce sont bien les partenaires financiers (Département et Région) qui tranchent sur l'inscription définitive ou non des projets dans le Contrat de Territoire.

De plus, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne précise en réponse à Monsieur Yves RUEL qu'aucune Communauté de Communes n'a présenté de projet économique.

Monsieur Yves RUEL dit que le Pays en lui-même aurait pu être force de proposition.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN acquiesce mais souligne qu'aucun projet en ce sens ne lui a été proposé par les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Marc DESCAMPS demande si, en parallèle de la création du centre nautique qui sera forcément gourmand en énergie, la construction d'une station de méthanisation à côté du centre nautique pourrait être intéressante, le SDOMODE se demandant comment gérer ses déchets.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'il retient la proposition mais déclare tout de même que cela dépendra de la localisation du futur équipement.

Monsieur Valéry BEURIOT dit que c'est effectivement une question qui mérite d'être posée mais comme l'a souligné Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, la question de la localisation du centre nautique est prégnante concernant les impacts (transports, impacts olfactifs, etc.).

Madame Martine GOETHEYN souhaiterait connaître l'échéancier de construction de ce projet de centre nautique.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'actuellement, ce projet fait l'objet d'une étude d'installation en centre-ville de Bernay sur les terrains dits « Varin Pichon » car il semblait judicieux de donner un accès à plusieurs projets de loisirs du fait que Monsieur Laurent BOUTBIEN, directeur d'Intermarché, souhaite créer un équipement cinématographique. Le projet serait donc de mutualiser ces deux équipements. De plus, la localisation du centre nautique sur ces terrains permettrait un accès pédestre aux élèves des équipements scolaires.

Madame Martine GOETHEYN note qu'il y aura forcément des problèmes d'accès routiers au niveau du pont surplombant les voies ferrées.

Monsieur Lionel PREVOST note que l'aménagement d'un centre nautique est primordial mais est sceptique quant à son implantation à cause effectivement des accès routiers.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'il s'agit pour le moment d'une réflexion. Il faudra d'ailleurs que la commission « étude piscine » du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne se réunisse dès le mois de septembre 2015 pour avancer définitivement sur ce projet.

Monsieur Yves RUEL fait une dernière remarque sur la maquette financière du projet de Contrat de Territoire du Pays Risle-Charentonne car il lui paraîtrait intéressant de disposer de sous-totaux par axes stratégiques.

Monsieur Denis GUITTON questionne Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne sur la fiche-action « haut-débit ».

Monsieur Hervé MAUREY répond sur ce sujet. Il explique que le Département de l'Eure sous l'ancienne présidence avait fait un choix : celui de laisser le déploiement de la fibre optique aux Communautés de Communes. Aussi, il avait été décidé que chaque Communauté de Communes devait faire son Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) et ensuite qu'une fois leurs SLAN rédigés, que les Communautés de Communes aillent frapper à la porte d'Eure Numérique pour demander des financements pour réaliser les aménagements définis dans les SLAN.

Monsieur Hervé MAUREY poursuit en disant qu'il s'avère que les premiers retours de SLAN montrent que dans certains territoires ruraux, il n'y aura que 30 % de couverture en numérique.

Pour conclure, Monsieur Hervé MAUREY informe l'assemblée sur le fait qu'aujourd'hui les seuls travaux de déploiement prévus dans le budget 2015 d'Eure Numérique sont ceux concernant les territoires de Conches-en-Ouche et de Pont-Audemer. Le reste des crédits inscrits ne concernent que des études.

Monsieur Hervé MAUREY précise que les nouveaux périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale vont d'autant plus modifier tous ces projets de SLAN.

Monsieur Lionel PREVOST estime quant à lui que, contrairement à ce que déclare Monsieur Hervé MAUREY, le Département de l'Eure a réfléchi depuis longtemps à l'aménagement numérique du territoire eurois. Il regrette donc les propos polémiques de Monsieur Hervé MAUREY et considère que si des Communautés de Communes sont aujourd'hui prêtes à engager des travaux, c'est qu'elles ont travaillé plus vite que les autres.

Monsieur Lionel PREVOST estime qu'aujourd'hui le risque est que les Communautés de Communes perdent leur autonomie et que cela soit le Département de l'Eure qui décide à leur place sur le choix de l'aménagement numérique et des infrastructures liées.

Pour conclure son intervention, Monsieur Lionel PREVOST conteste l'élection de Monsieur Hervé MAUREY en tant que Président d'Eure Numérique, mandat normalement réservé à un conseiller départemental.

Monsieur Hervé MAUREY répond qu'il ne souhaite pas polémiquer et rappelle qu'Eure Numérique est composé du Département de l'Eure et des Communautés de Communes euroises. Il a donc été élu Président d'Eure Numérique en tant que Président de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs.

Monsieur Hervé MAUREY réitère ses craintes car certains SLAN des collectivités du sud de l'Eure n'apporteront seulement qu'un taux de couverture d'environ 30%.

Concernant les financements, Monsieur Hervé MAUREY répète que l'Etat n'a aujourd'hui apporté encore aucun financement et que la Région Haute-Normandie ne s'est pas toujours pas engagée sur 2015.

Pour ce qui est des opérateurs, Monsieur Hervé MAUREY dit que toute la difficulté sera effectivement de faire venir sur ce réseau eurois les grands opérateurs (Orange, SFR, etc.) car cela est très compliqué.

Monsieur Valéry BEURIOT interroge Monsieur Hervé MAUREY en tant que Président d'Eure Numérique sur la volonté du Département de l'Eure de revoir le schéma départemental d'aménagement numérique.

En effet, Monsieur Valéry BEURIOT dit que le taux de couverture prévisionnel (76%) du territoire de l'Intercom Brionnais sera un des meilleurs du Département et souhaite donc que la révision du schéma départemental d'aménagement numérique pour améliorer le taux de couverture de certains territoires ruraux ne soit pas au détriment du territoire brionnais.

Monsieur Valéry BEURIOT demande également s'il est prévu une remise en cause du calendrier d'aménagement de la desserte numérique.

Monsieur Hervé MAUREY répond qu'effectivement il faut faire en sorte d'apporter plus aux territoires ruraux sans essayer de revenir sur les promesses faites par ailleurs.

Monsieur Hervé MAUREY précise que le schéma départemental d'aménagement numérique prévoyait que 70% du territoire eurois devra être couvert à l'horizon 2015-2020. Or, selon lui, ce calendrier semble d'ores et déjà fortement compromis car le budget 2015 d'Eure Numérique ne le prévoit pas et car l'Etat n'a pas encore déployé ses crédits.

C'est pourquoi, Monsieur Hervé MAUREY espère être en capacité de présenter des éléments plus précis en septembre 2015.

Monsieur Jean-Jacques PROVOST demande s'il y a encore la possibilité d'inscrire un projet dans le Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond par la négative et précise que cela pourra être fait lors de la clause de revoyure.

Monsieur Edmond DESHAYES s'interroge sur le lieu d'implantation du projet de plate-forme routière pour les cars.

Monsieur Hervé MAUREY répond que ce projet est en train d'être réétudié au sein de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN demande aux membres présents s'ils ont d'autres remarques concernant ce projet de Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne.

L'assemblée n'ayant aucune autre question, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne donne rendez-vous très rapidement aux membres du Comité Syndical pour voter définitivement cette maquette financière sachant qu'un Comité de Pilotage du Contrat de Territoire 2014-2020 du Pays Risle-Charentonne devrait être organisé dans les meilleurs délais.





Cette étude réalisera une évaluation de la consommation foncière sur le territoire du Pays. Elle aboutira à la production de cartes faisant apparaître les parcelles bâties en fonction de leur date de construction. La mise en place de l'observatoire devra ainsi permettre de répondre aux exigences des lois Grenelles et ALUR qui demandent qu'à l'occasion de la révision ou de l'élaboration des SCoT et des PLU(I), le diagnostic fasse état d'un bilan de la consommation de terrain sur 10 ans.

D'autre part, la pérennité souhaitée de cet observatoire doit permettre une évaluation des politiques d'aménagement et d'urbanisme décidées sur le territoire du Pays au regard de l'objectif de limitation de la consommation d'espace.

#### Un observatoire du foncier permet de connaître le marché foncier et immobilier du Pays :

Cet observatoire devrait également permettre de suivre les flux sur le territoire du Pays. En observant les ventes de terrains et les ventes immobilières ainsi que leurs prix, il permet de suivre l'évolution du territoire. Il est ainsi possible de prendre conscience des dynamiques spatiales à l'œuvre : est-ce que le marché est détendu sur tout le territoire du Pays ? ou dans certains espaces constate-t-on un resserrement du marché qui peut être révélateur ou annonciateur de disparités sociales et/ou d'attractivité ?

Les études menées dans le cadre de cet observatoire peuvent permettre de déterminer les jeux d'acteurs qui ont lieu sur le territoire et de comprendre les mécanismes du marché local.

Dans tous les cas, une telle observation permet d'adapter plus finement les politiques publiques, et notamment les politiques du logement, en fonction du contexte.

#### Un observatoire est un lieu de débats et d'échanges autour des questions du territoire :

Les données et les études produites font l'objet d'un partage et d'une diffusion avec de nombreux acteurs, aussi bien publics ou institutionnels que privés, amenés à agir sur ces marchés ou à accompagner les collectivités. Il permet donc une réflexion collective sur les enjeux du territoire.

D'autre part, d'autres observatoires sont déjà en place sur d'autres territoires haut-normands, aussi la mise en place d'un tel outil sur le territoire du Pays peut permettre de comparer ses évolutions à celles des territoires voisins et d'échanger au sujet des politiques mises en œuvre.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN dit que concrètement une convention tripartite doit être signée entre le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne, l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Région Haute-Normandie et que le contenu de l'étude sera donc à être précisément défini avec les cocontractants et en fonction des besoins précis du territoire.

Par contre, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise que l'étude comprendra a minima :

- la numérisation des documents d'urbanisme du Pays ;
- la production d'une carte retraçant l'historique de l'extension du bâti ;
- un document d'analyse.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN relève que le coût estimé est partagé entre les 3 co-contractants, soit 4 375.00 euros à la charge du Pays Risle-Charentonne. Ce n'est qu'une estimation dans la mesure où cela dépendra du contenu que l'on va demander et du nombre final de documents d'urbanisme à numériser.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN conclut sa présentation en précisant que ce coût est inscrit au Budget Primitif 2015.

Monsieur Lionel PREVOST remarque qu'il est important de porter attention à cet observatoire du foncier car l'enjeu foncier est primordial. Il ne faudrait pas que cet observatoire soit redondant avec les observatoires de la SAFER, de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, etc.

Il alerte en outre les élus sur le fait qu'ils doivent faire très attention aux terrains qu'ils ouvrent à l'urbanisation dans leurs documents d'urbanisme.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise en outre que l'élaboration d'un observatoire foncier est un passage obligé dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Jean-Jacques PREVOST trouve que l'observatoire est une excellente idée et initiative. Il faut cependant faire attention à ne pas créer de doublons.

Monsieur Lionel PREVOST estime que le mitage et la diminution des terres agricoles provient du bâti individuel.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne demande donc aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à signer cette convention.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote* Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'autoriser Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne à signer, la convention Etablissement Public Foncier de Normandie / Région Haute-Normandie / Pays Risle-Charentonne pour la mise en place d'un observatoire foncier sur le territoire du Pays Risle-Charentonne*



#### **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé)**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur. Le choix se porte sur Berger-Levrault.

*Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à* Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

*décident d'autoriser Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne à signer, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé) ainsi que tous autres documents nécessaires au fonctionnement de cette opération.*



#### **NOUVEAU POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR : délégation du Comité Syndical au Président du Pays Risle-Charentonne**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique qu'une délibération du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne a été déjà prise en date du 16 mai 2014. Cependant un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Bernay en date du 29 mai 2015 l'a alerté sur la rédaction de la délibération qui n'assure pas





## Questions diverses

Monsieur Jean-Noël MONTIER dit avoir échangé avec Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN et Madame Valérie BRANLOT sur sa volonté de mettre en commun des informations sur les événements portés par chaque Communauté de Communes afin de mettre en lumière les événements porteurs

Monsieur Jean-Noël MONTIER souhaite en effet par exemple que les informations sur ces événements soient partagées au sein de chaque Gazette des intercommunalités.

Monsieur Jean-Noël MONTIER regrette que rien n'ait été fait depuis.

Madame Valérie BRANLOT répond qu'elle est tout à fait favorable à cette suggestion, qu'il s'agit d'un manque de temps de la part des services du Pays Risle-Charentonne et qu'elle s'en excuse.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN dit qu'une commission « tourisme » se réunira au mois de septembre pour évoquer ce dossier.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN rappelle la réunion de lundi 22 juin 2015 au sujet du Contrat Local de Santé et celle du 6 juillet 2015 sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant pas de questions à poser, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN remercie tous les participants et lève la séance à 11h50.

Le Président,  
Jean-Claude ROUSSELIN.